

Année 2020 2021
Jeudi 04 Février 2021

iD-Flash
n°24

Syndicat Indépendant des Personnels
de Direction de l'Éducation Nationale

Protocole sanitaire : une harmonisation dans son application est indispensable Le Ministère doit clarifier ses priorités

Depuis le début de la crise sanitaire, le Ministère a retenu le principe d'une déclinaison locale des protocoles successifs en fonction des contraintes spécifiques de chaque établissement. Si la possibilité pour chaque établissement de choisir les modalités les plus adaptées à la fois en matière d'organisation pédagogique, mais également de restauration ou d'internat apparaît pertinente, nous constatons plusieurs difficultés de plus en plus aigües car la situation de crise épidémique se prolonge au-delà des prévisions initiales.

Suivant le contexte et indépendamment des contraintes logistiques, des équipes pédagogiques, mais surtout des parents, font maintenant pression sur les chefs d'établissements et contestent la mise en place du protocole sanitaire se traduisant par une limitation de l'accès à la restauration ou la mise en place de l'hybridation.

Il est vrai que le choix des établissements privés qui optent massivement pour le présentiel intégral dans certaines académies entraîne l'incompréhension des familles dont les enfants sont scolarisés dans le public et encourage les comparaisons et les contestations. Là où la concurrence est vive, il est à craindre que certaines familles ne se détournent de l'enseignement public pour cette seule raison.

Indépendance & Direction partage la priorité du Ministère de conserver les établissements ouverts dans l'intérêt des élèves.

Or, au gré de l'évolution épidémique, les resserrements successifs des protocoles sanitaires restreignent parfois de manière drastique les marges de manœuvre en matière d'accueil des élèves, plaçant les chefs d'établissements dans des situations intenable.

Indépendance & Direction ne peut accepter que des collègues, pris en étau par des groupes de pression, soient contraints de choisir entre la priorité sanitaire et la priorité pédagogique en raison de prescriptions sanitaires qui deviennent inapplicables si l'on souhaite continuer à accueillir les élèves.

Indépendance & Direction demande au Ministère de clarifier ses priorités et sa position car les personnels de direction n'ont pas à endosser des responsabilités qui ne sont pas les leurs.

Le Secrétariat National

Indépendance & Direction